

GERALE

BUREAU DES HYPOTHEQUES

DEPOT

DATE

Modification au RCP.
le 6/1/1975

3013

08 MAI 1970

N° 3265

Vol 2223 N° 3

TAXE

SALAIRES

PUBLICATION

(1)

95 F

30 F

pas
fournis
d'emp-
ex-
la
été
sur

stricto-
sensu

le
le

l'on-

mar-

los per-

pour

1350 de
25, art.
2°)

entre,

de

rap-

l'acte

dont les

(Arr-

Général

12 ans

et. 2)

aplice-

dispense

figurant

de for-

N° 3265 - (LU) 1 077 016 3 - Décembre 1970

Droit de TIMBRE

payé sur état

autorisation du 12/8/1953

Acte n° 1495

(R.F.)

05/YY

L'AN MIL NEUF CENT SOIXANTE DIX HUIT,

Le six avril

A PARIS, 14 rue de Bassano

Etzel BRISSE, Notaire associé soussigné de la Société Civile Professionnelle titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à 92150 - NEUDON, 2 bis avenue le Corbeiller,

A reçu le présent acte authentique contenant modification d'un état descriptif de Division et règlement de copropriété.

1)- PERSOMNES

1.0)- IDENTIFICATION :

F9749 Société Civile Immobilière SAINT-LAZARE, Société Civile au capital de dix mille francs, dont le siège social est à 75016 - PARIS, 14 rue de Bassano.

Constituée aux termes de ses statuts établis suivant acte reçu par l'Office Notarial de Neudon, dont le siège est à Neudon, 2 bis avenue le Corbeiller, le vingt trois novembre mil neuf cent soixante treize.

1.1)- REPRESENTATION :

La Société Civile Immobilière SAINT-LAZARE est représentée comme suit :

Ses deux co-gérants sont :

- Monsieur Thomas HEYES, demeurant à LONDRES (Grande Bretagne) Thomas House Milbank.

- Et Monsieur Arthur TRIGGS, demeurant à PARIS, 16 rue de Littré.

Messieurs HEYES et TRIGGS ont délégué les pouvoirs nécessaires à l'effet des présentes aux termes d'un acte reçu en l'Office Notarial de Neudon, le six avril mil neuf cent soixante dix huit —, à diverses personnes dont Monsieur Henri SAMAZA, Administrateur de Société, demeurant à Paris, 14 rue de Bassano.

Monsieur SAMAZA est présent et signataire.

2)- INFORMATION

3.0)- ALIENATION PAR P.L.M. S.A. à S.C.I. SAINT LAZARE :

Par acte reçu en l'Office Notarial de Neudon, le vingt trois novembre mil neuf cent soixante treize, publié au troisième bureau des Hypothèques de PARIS, le dix huit décembre mil neuf cent soixante treize, volume 851, numéro 4, il a été procédé à la vente par "P.L.M." Société anonyme au capital de 73.125.000 Francs, dont le siège est à PARIS, 85 rue Saint-Lazare, immatriculée au Registre du commerce de Paris sous le numéro 55 B 7622, à la S.C.I. SAINT-LAZARE, des biens suivants :

1-9.

* A PARIS (Neuvième arrondissement)

- * Un terrain situé rue Saint-Lazare, où il porte le numéro 92, d'une superficie au sol d'environ 1.718 m² 37.
- * Ce terrain provient de la division d'une plus grande propriété d'une superficie de 2.022 m² 12 environ, portant le numéro 92 rue Saint-Lazare.

Cet acte a été suivi d'un acte complémentaire de désignation reçu en l'Office Notarial de Meudon, le trois décembre mil neuf cent soixante treize, publié au troisième bureau des Hypothèques de Paris, le dix huit décembre mil neuf cent soixante treize, volume 851, numéro 6, contenant définition de l'assiette foncière nouvelle 92 rue Saint-Lazare.

3.1)- ALIENATION par SARD S.A.R.L. à S.C.I. SAINT-LAZARE :

Par acte reçu en l'Office Notarial de Meudon, le quinze janvier mil neuf cent soixante seize, Publié au troisième bureau des Hypothèques de Paris, le cinq février mil neuf cent soixante seize, volume 1532, numéro 6, il a été procédé à la vente par SARD, Société à responsabilité limitée, au capital de vingt mille francs, dont le siège social est à PARIS, 14 rue de Bassano, immatriculée au Registre du commerce de PARIS sous le numéro 73 B 952, à la S.C.I. SAINT LAZARE, des biens suivants :

- * Une parcelle de terrain sise à PARIS (Neuvième arrondissement) rue Saint-Lazare, numéro 92 P 2, d'une surface de deux cent soixante quatorze mètres carrés soixante quinze centièmes,
- * Grevée de diverses servitudes passives et profitant de diverses servitudes actives à l'encontre de l'immeuble contigu 92 P 1 rue Saint Lazare - Paris 8ème,
- * propriété de la S.M.C.F. 87 rue Saint-Lazare - Paris 8ème, en vertu d'un acte reçu en l'Office Notarial de Meudon le dix neuf décembre mil neuf cent soixante quinze.

3.2)- PLACEMENT DU 92 RUE SAINT LAZARE NOUVEAU dans le champ du statut de la copropriété :

La S.C.I. SAINT LAZARE, par acte sous signatures privées en date à PARIS du onze mars mil neuf cent soixante seize, déposé au rang des minutes de l'Office Notarial de Meudon, avec reconnaissance d'écriture et de signature, le même jour, a placé dans le champ du statut de la copropriété l'assiette foncière 92 rue Saint-Lazare Nouveau, de mille neuf cent quatre vingt treize mètres carrés douze centièmes,

Formée de la réunion du 92 rue Saint-Lazare (numéro intercalaire) acquis suivant acte reçu en l'Office Notarial de Meudon le vingt trois novembre mil neuf cent soixante treize, de mille sept cent dix huit mètres carrés trente sept centièmes, ci.: 1.713,37

Et du 92 P 2 (numéro provisoire) rue Saint Lazare, acquis suivant :
acte reçu en l'Office Notarial de Meudon le quinze janvier mil neuf cent :
soixante seize, de deux cent soixante quatorze mètres carrés soixante :
quinze centièmes, ci.....: 274,75
* Total : Mille neuf cent quatre vingt treize mètres carrés douze cen- :
tièmes, ci.....: 1.993,12

La décision de réunion des Unités Foncières intercalaire 92 et provisoire 92 P 2 en le nouveau 92 rue Saint-Lazare est du trente janvier mil neuf cent soixante seize.

Ce règlement de copropriété a été précédé de la confection d'un Etat Descriptif de division, avec création de Quatre cent soixante six lots numérotés de 1 à 456.

15

L'acte reçu en l'Office Notarial de Meudon le onze mars mil neuf cent soixante seize précité a fait l'objet d'un refus de publier et d'enregistrer du Troisième bureau des Hypothèques de PARIS au motif suivant " Le sursol acheté par la S.N.C.F. n'a pas fait l'objet d'un lot séparé".

3.3)- RECTIFICATION DE DESIGNATION DES BIENS VENDUS par SARD S.A.R.L. à la S.C.I. SAINT-LAZARE :

SARD S.A.R.L.

Et S.C.I. SAINT LAZARE

Décident d'annuler la désignation figurant dans l'acte du 15 janvier 1976,
Et de la remplacer par la désignation suivante :

La totalité des droits réels subsistants dans le patrimoine de SARD S.A.R.L. après mutation au profit de la S.N.C.F. par acte du dix neuf décembre mil neuf cent soixante quinze, du "sursol" au-dessus de la cote d'altitude 26,15 du Niveau Général de la France, d'une parcelle de terrain de deux cent soixante quatorze mètres carrés soixante quinze centièmes sise à Paris (9ème) rue Saint-Lazare n° 92 P 2.

Tels que ces droits existaient à cette date dans le patrimoine de SARD S.A.R.L. avec le bénéfice et/ou la charge de toutes servitudes actives ou passives et le bénéfice et/ou la charge de toutes facultés ou obligations de faire ou de ne pas faire tels que les uns et les autres sont définis dans l'acte du dix neuf décembre mil neuf cent soixante quinze,

Voulant et entendant SARD S.A.R.L. et S.C.I. SAINT-LAZARE que toute autre définition de la chose vendue soit considérée comme n'ayant jamais existé et n'étant jamais entrée dans le patrimoine de la S.C.I. SAINT-LAZARE.

S.N.C.F. prend acte de cette rectification de désignation et de ses conséquences pour le passé et pour l'avenir.

Le tout ainsi qu'il résulte d'un acte reçu en l'Office Notarial de Meudon, le cinq juillet mil neuf cent soixante seize, publié au troisième bureau des Hypothèques de Paris, le deux août mil neuf cent soixante seize, volume 1668, numéro 1.

3.4)- ETABLISSEMENT D'UN ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION ENTRE S.N.C.F. et S.C.I. SAINT-LAZARE :

S.N.C.F.,

Et S.C.I. SAINT LAZARE,

Ayant droit de SARD S.A.R.L. au titre du "solde" des droits réels ayant constitué l'ancien 92 P 2 rue Saint-Lazare et restant dans son patrimoine après mutation chez le patrimoine de S.N.C.F. du "sursol", en vertu de l'acte reçu en l'Office Notarial de Meudon le dix neuf décembre mil neuf cent soixante quinze, publié au troisième bureau des Hypothèques de Paris, le vingt huit janvier mil neuf cent soixante seize, volume 1521, numéro 15,

Convient d'établir un nouvel état descriptif de division.

De cet état descriptif il résulte qu'une partie de l'assiette foncière 92 Rue Saint-Lazare avec tous droits à construire, résultant tant des conventions contenues dans les actes reçus en l'Office Notarial de Meudon les dix neuf décembre mil neuf cent soixante quinze, vingt trois novembre mil neuf cent soixante treize et quinze janvier mil neuf cent soixante seize, que des dispositions législatives contenues dans le Code de l'urbanisme et de tous textes concernant le droit de construire, a été

M.S.

divisé en quatre cent soixante six lots numérotés de 1001 à 1466.

Le tout figure dans un acte reçu par Me Marcel BRISSE, Notaire associé soussigné, le cinq juillet mil neuf cent soixante seize, dont une expédition a été publiée au troisième bureau des Hypothèques de Paris le deux août mil neuf cent soixante seize, volume 1588, numéro 1.

CLASSE 4 - CONVENTIONS

4.0) - MODIFICATIF A L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION DU 5 JUILLET 1976 :

A l'état descriptif de division figure, dans son état actuel, le lot numéro 1001 ainsi désigné :

• Lot numéro Mille un (1 001) :

- Bâtiment unique, au rez-de-chaussée (N.G.F. 32.50) et premier sous-sol haut (N.G.F. 29.61),
- Avec façade et accès sur la rue Saint-Lazare, à droite du passage donnant accès
- aux salles de spectacles, un local numéro 1 à usage commercial, accès par un escalier
- intérieur privatif à une réserve située au premier sous-sol haut.
- Quote-part dans la copropriété du sol : Quatre mille cinq cent quinze/cent millièmes (4.515/100.000èmes).

Faisant usage de la faculté de subdivision de lots insérée dans le règlement de copropriété page 133, cinquième partie, article 38, section 4, modification des lots,

La SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE SAINT LAZARE,

A décidé :

- L'annulation pure et simple du lot 1001 ci-dessus désigné et de le remplacer en créant deux nouveaux lots affectés de numéros pris à la suite de ceux existants, et dont la désignation suit :

Lot numéro 1467 :

Bâtiment unique, au rez-de-chaussée (N.G.F. 32.50)

Un local numéro A à usage commercial.

Quote-part dans la propriété du sol :

Quatre cent quatre vingt quatorze/cent millièmes,

ci..... 494/100.000èmes

Lot numéro 1468 :

Bâtiment unique, au rez-de-chaussée (N.G.F. 32.50)

et premier sous-sol haut (N.G.F. 29.61),

Un local numéro B à usage commercial,

Accès par un escalier intérieur privatif à une réserve
située au premier sous-sol haut.

Quote-part dans la copropriété du sol :

Quatre mille vingt et un/cent millièmes, ci..... 4.021/100.000èmes

Total égal au nombre de millièmes du lot 1001 supprimé :

Quatre mille cinq cent quinze/cent millièmes, ci..... 4.515/100.000èmes

AL 62

AL 68

MS

Sont annexés après visa par la Société Civile Immobilière SAINT-LAZARE
deux plans du niveau accès faisant apparaître :

- Le premier, sous teinte rouge ———, le lot 1001 supprimé.
- Le deuxième, sous teinte bleue ———, le lot 1457,
sous teinte bleue hachuré, le lot 1458
qui viennent d'être créés. (Annexes numéros un, deux et trois).

En application des dispositions de l'article 11 du Décret du 14 octobre 1955,
les modifications qui précèdent sont résumées dans le tableau récapitulatif ci-annexé
après mention (Annexe numéro 4, 5 et 6). quatre).

En outre, dans l'acte du 11 mars 1976 contenant notamment règlement de copropriété
de l'ensemble immobilier sis à PARIS, 92 rue Saint-Lazare, il a été précisé que le lot
n° 1, devenu depuis le lot 1001 à la suite de l'acte modificatif de l'Etat Descriptif de
division du 5 juillet 1976 sus-analysé, devait supporter diverses charges, tant dans
celles générales dont une répartition particulière a été définie, que dans celles spé-
ciales aux locaux à usage de commerce.

Par suite de la subdivision du lot 1001 en deux lots, l'un portant le numéro 1457,
et l'autre portant le numéro 1458, il y a lieu de préciser ici que seul le lot 1458
continuera à supporter toutes les charges générales spéciales et particulières qui avaient
été mises à la charge de l'ancien lot 1001.

En conséquence, le lot 1457 n'aura à supporter que les charges générales affectées
à ce lot.

CLASSE 5 - FORMALITES

5.0) - FISCALITE - PUBLICITE FONCIERE :

Une expédition des présentes sera publiée au troisième bureau des Hypothèques de
PARIS.

5.1) - POUVOIRS :

Tous pouvoirs sont consentis à :

- Monsieur Jacques BUAUD, Clerc de notaire, demeurant à SEUDON, 2 bis avenue le
Corbeiller,
 - Et Monsieur Pierre LEBEL, Clerc de notaire, demeurant à SEUDON, 2 bis avenue le
Corbeiller,
- Avec faculté d'agir ensemble ou séparément,

A l'effet de produire à Monsieur le Conservateur des Hypothèques compétent toutes
justifications qu'il pourrait réclamer relativement à la publicité foncière du présent
acte et des pièces qui y sont annexées et de signer tous actes complémentaires ou
rectificatifs qu'il serait éventuellement utile d'établir pour les besoins de la pu-
blicité foncière.

A-S

5.2)- CERTIFICATION D'IDENTITE :

Le Notaire associé soussigné certifie que l'identité complète des parties telle qu'elle est indiquée au présent acte lui a été régulièrement justifiée, et spécialement en ce qui concerne la S.C.I. SAINT LAZARE sur le vu de ses statuts dont il est dépositaire.

DONT ACTE rédigé sur six pages,

Et lecture faite la signature du requérant a été recueillie par Monsieur Jacques BUALD, Clerc de notaire habilité et assermenté à cet effet.

Le clerc habilité et assermenté et le Notaire associé, tous deux domiciliés en l'Etude, ont également signé à la date indiquée en toutes lettres en tête des présentes.

PARTIES APPROUVENT AU PRESENT ACTE :

LES PAGES COMME NULS *non*

LES PAGES COMME NULLES *non*

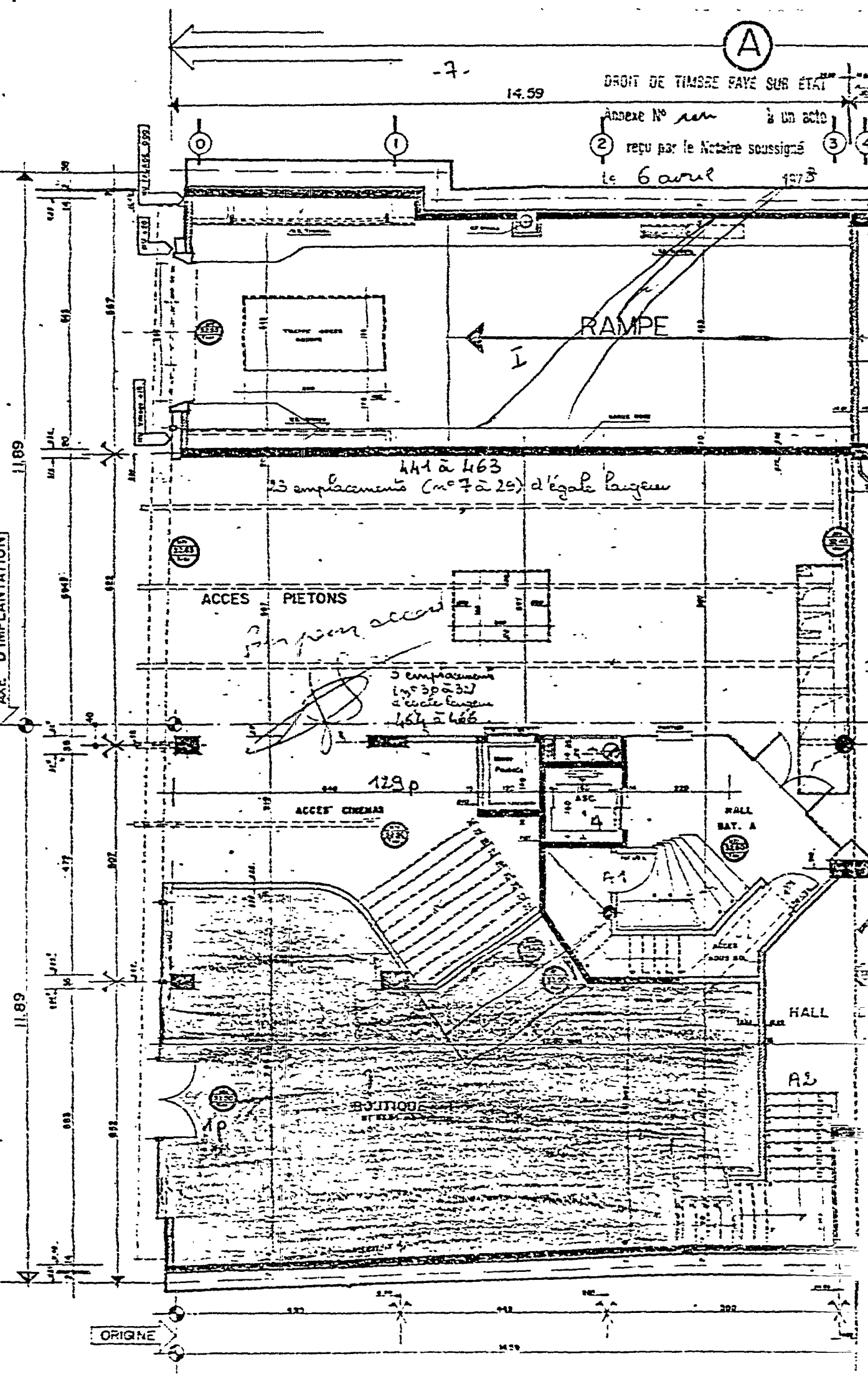
LES PAGES COMME NULS *non*

BLANCS BATONNES *quatre*

BLANCS ANNULES : *non*

RU SAINT LAZARE

AXE D'IMPLANTATION



A

-8

14.59

DROIT DE TIMBRE PAYÉ SUR ETAT

Annexe N° deux à un acte
reçu par le Notaire soussigné

le 6 avril 1972

RAMPE

I

441 à 453
23 emplacements (n° 7 à 29) d'égalé Piqueur

ACCES PIETONS

5 emplacements
(n° 30 à 34)
d'égalé Piqueur
464 à 466

129 p

ACCES CARMAS

Lt 1467

Don par
accusé

BOUTIQUE I
1. 01.04.01

1p.

HALL

A2

ORIGINE

14.59

LAZAR

RU SAINT

AXE D'IMPLANTATION

11.89

11.89

LAZAR

R U • SAINT

AXE D'IMPLANTATION

11.89

11.89

ORIGINE

- 9 -

14.59

DROIT DE TIMBRE PAYE SUR ETAT

Annexe N° trois à un acte
reçu par le Notaire soussigné
Le 6 avril 1973

A

RAMPE

441 à 463
23 emplacements (n° 7 à 29) d'égale largeur

ACCES PIETONS

5 emplacements
(n° 30 à 32)
d'égale largeur
464 à 466

129 p

ACCES CINEMAS

BOUTIQUE

B

La MUSE

HALL
MAT. A

HALL
B

A2

14 59

TABLÉAU RÉCAPITULATIF

Numéros des lots	Bâtiment	Escalier	Situation	Désignation des lots	Quote-part dans la propriété du sol	Observations
1001	Unique	-	REZ-DE-CHAUSSEE (N.G.F. 32,50) et PREMIER SOUS-SOL HAUT (N.G.F. 29,61)	Avec façade et accès sur la rue Saint-Lazare, à droite du passage donnant accès aux salles de spectacles, Un local n° 1 à usage commercial, Accès par un escalier intérieur privatif à une réserve située au premier sous-sol haut.	4.515/100.000èmes	Annulé et remplacé par les lots 1.467 et 1.468.
1467	Unique	-	REZ-DE-CHAUSSEE (N.G.F. 32,50)	Un local numéro A à usage commercial	494/100.000èmes	Provenant de la subdivision du lot 1001 supprimé.
1468	Unique	-	REZ-DE-CHAUSSEE (N.G.F. 32,50) et PREMIER SOUS-SOL HAUT (N.G.F. 29,61)	Un local numéro B à usage commercial Accès par un escalier intérieur privatif à une réserve située au premier sous-sol haut.	4.021/100.000èmes	Provenant de la subdivision du lot 1001 supprimé.

DROIT DE TIMBRE PAYÉ SUR ÉTAT
Annexe N° quatre à un acte
reçu par le Notaire soussigné
le 6 avril 1978

H.S.

Le soussigné, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle, titulaire d'un Office Notarial, dont le siège est à MEUDON (Hauts-de-Seine), 2bis avenue le Corbeiller, certifie la présente copie réalisée par tireuse xérographique "Xerox 720", agréée par arrêté du Ministre de la Justice du 24 Avril 1961, établie sur *ouze* feuilles, conforme par extrait littéral à la minute et à l'expédition destinée à recevoir la mention de publication.

